

Décision du Maire

N° 2026-137

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Montants des suppléments d'activités de l'accueil de loisirs adolescents vacances d'automne, pour les activités programmées en octobre 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'un supplément d'activité est prévu pour certaines animations représentant un coût plus important ;
- Considérant que le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance ;
- Vu la délibération n° 2025-15.12-12, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 1,00 € à 20,00 € par personne.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- **De fixer à 5,00 € par personne** (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable **pour l'activité atelier magie programmée le lundi 19 octobre 2026.**
- **De fixer à 4,00 € par personne** (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable **pour l'activité paintball programmée le mardi 20 octobre 2026.**
- **De fixer à 5,00 € par personne** (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable **pour l'activité Laguna programmée le mercredi 21 octobre 2026.**
- **De fixer à 4,00 € par personne** (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable **pour l'activité Escape Game programmée le vendredi 23 octobre 2026.**

N° 2026-137 (suite)

- **De fixer à 9,00 € par personne** (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité karting programmée le mardi 27 octobre 2026.
- **De fixer à 5,00 € par personne** (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Bad Paradise programmée le jeudi 29 octobre 2026.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 7 Octobre 2026

Le Maire

**Pour le Maire.
L'Adjointe déléguée**



Aurélia Girard

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/10/2026

Affichée le : 07/10/2026